



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## immigration clandestine

Question écrite n° 90515

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet de l'immigration clandestine dans notre pays. Il désire connaître les dernières statistiques en la matière, y compris dans les départements et territoires d'outre-mer.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité que le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire lui indique le nombre de mesures de reconduite à la frontière (arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, arrêtés d'expulsion, interdictions judiciaires du territoire) exécutées depuis la métropole et les départements d'outre-mer. Le tableau ci-après récapitule ces données statistiques pour les années 2004, 2005 et le premier trimestre de l'année 2006. Il met en exergue la forte augmentation du nombre de mesures d'éloignement exécutées depuis le territoire métropolitain et en outre-mer au cours des derniers mois. Sur ce point il convient de noter que l'absence de vecteur de reconduite entre Mayotte et les Comores au cours de l'année 2005 explique en grande partie la faible progression du nombre de mesures d'éloignement exécutées entre 2004 et 2005. Les évolutions constatées démontrent l'impact de la politique volontariste menée en la matière. Fruit des instruments législatifs et de la forte mobilisation de l'ensemble des services de police, de gendarmerie et des préfetures, cette évolution doit encore se confirmer. C'est la raison pour laquelle le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a décidé de pérenniser la politique de pilotage par objectifs de l'activité d'éloignement et fixé à 25 000 le nombre de mesures d'éloignement à exécuter pour l'année en cours. Pour conforter et améliorer ces résultats, un plan de lutte contre l'immigration irrégulière, décliné en actions destinées à lever les principaux freins à l'exécution des mesures d'éloignement, est actuellement mis en oeuvre. Prenant appui sur une organisation nationale et territoriale rénovée via, notamment, la création d'une unité de coordination opérationnelle de lutte contre l'immigration irrégulière et la création de pôles départementaux d'immigration, ce plan définit en outre des mesures opérationnelles, telle la mise en oeuvre d'un plan immobilier permettant d'accroître sensiblement les capacités d'accueil des centres de rétention administrative, le déploiement du dispositif des « visas biométriques » qui facilite l'identification des migrants clandestins ainsi que des démarches diplomatiques à l'égard des pays les moins coopératifs en matière de délivrance de laissez-passer consulaires.

Mesures de conduite à la frontière \* exécutées depuis 2004 :

\* (hors réadmission)

	2004	2005	ÉVOLUTION 2004-2005	1er trimestre 2005	1er trimestre 2006	évolution 1ers trimestres 2005-2006
Départements métropolitains	15 560	19 849	+ 27,56 %	4 435	5 505	+ 24,12 %

Départements d'outre-mer	15 508	15 568	+ 0,45 %	4 427	12 569	+ 183,9 %
--------------------------	--------	--------	----------	-------	--------	-----------

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90515

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3271

**Réponse publiée le :** 18 juillet 2006, page 7612